

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 80289 Numéro SIREN : 483 161 097 Nom ou dénomination : A.R.D. DECO

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/007587

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/007587**
n° de gestion : **2005B80289**
n° SIREN : **483 161 097 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 02/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.R.D. DECO - Société par actions simplifiée
ZAC des Bordets I 62 rue Des Cygnes 74130 Bonneville -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



797803

A.R.D. DECO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL SOCIAL DE 45 000
EUROS

SIEGE SOCIAL : ZAC DES BORDETS I

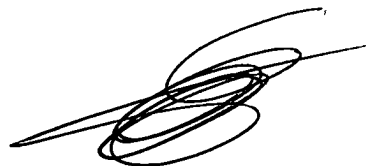
62, RUE DES CYGNES

74130 BONNEVILLE

RCS ANNECY : B 483 161 097

COMPTES ANNUELS DU 31 DECEMBRE 2018

Certifiée exacte,
LE PRESIDENT



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.D. DECO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		62 rue des Cygnes 74130 BONNEVILLE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1		Néant ☐ *		Exercice N clos le, 31/12/2018		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC		
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	17 340	AG	15 804	1 535
		Fonds commercial (1)		AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP	98 400	AQ	43 099	55 300
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 247 630	AS	922 417	325 212
		Autres immobilisations corporelles		AT	461 946	AU	149 251	312 695
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU		CV		
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF		BG		
		Autres immobilisations financières*		BH	27 120	BI		27 120
TOTAL (II)				BJ	1 852 437	BK	1 130 573	721 863
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
		En cours de production de biens		BN		BO		
		En cours de production de services		BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR	154 649	BS		154 649
		Marchandises		BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	737 900	BY		737 900
		Autres créances (3)		BZ	494 168	CA		494 168
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	24 000	CE		24 000
		Disponibilités		CF	240 999	CG		240 999
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	5 057	CI		5 057
TOTAL (III)		CJ	1 656 775	CK		1 656 775		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 509 213	IA	1 130 573	2 378 639		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.D.DECO		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 000)			DA	45 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	4 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 263 653
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	404 605
	Subventions d'investissement			DJ	32 133
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 749 891
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	210 206
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	260 502
	Dettes fiscales et sociales			DY	157 458
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	579
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	628 747	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 378 639	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	562 945
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	362	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 492	FB		FC	9 492
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	3 314 009	FE	672 653	FF	3 986 662
		FG	17 721	FH		FI	17 721
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 341 223	FK	672 653	FL	4 013 876
	Production stockée*					FM	12 824
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	52 625
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 080 325
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 492
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	52 348
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 923 019
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	89 521
	Salaires et traitements*					FY	606 584
	Charges sociales (10)					FZ	278 010
	DOTATIONS D'EXPLOITATION $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right. \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions*} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	269 177
						GB	
						GC	
	Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	474
						GF	4 228 628
						GG	(148 302)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	360
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	360
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 662
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 662
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 302)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(151 605)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.D.DECO		Néant ☐				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	57 088			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	336 140			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	393 228			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 295			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	3 558			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 853			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	384 374			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(171 836)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 473 914			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 069 308			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	404 605			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	488 999		
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	20 000		
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	52 625		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Voir état annexe								
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

SAS A.R.D.DÉCO

Cegid Group

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D.DECO</u>										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	17 340	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	98 400	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	1 177 938	KT		KU	84 367	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	397 082	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	56 970	LC		LD	12 104	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 730 391	LO		LP	96 472		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	27 120	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	27 120	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 774 851	ØH		ØJ	96 472			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	17 340	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	98 400	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	14 675	MK	1 247 630	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	397 082	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	4 210	MT	64 864	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	18 886	NH	1 807 977	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	27 120	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	27 120	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	18 886	ØL	1 852 437	ØM			

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2019
DGFIP N° 2054 bis
annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		1 Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS A.R.D.DECONéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	14 924	PF	880	PG		PH	15 804
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	33 518	PW	9 581	PX		PY	43 099
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	731 019	QA	203 324	QB	11 926	QC	922 417
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	71 801	QE	39 708	QF		QG	111 509
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 460	QM	15 683	QN	3 401	QO	37 742
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	861 799	QV	268 297	QW	15 327	QX	1 114 769
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	876 724	ØP	269 177	ØQ	15 327	ØR	1 130 573

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NO+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.R.D.DECO								Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE		UF					
		– financières	UG		UH					
		– exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	27 120	UV		UW	27 120		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	737 900		737 900				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 976		3 976				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 255		12 255				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	42 270		42 270				
	Groupe et associés (2)			VC	181 454		181 454				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	254 213		254 213				
	Charges constatées d'avance			VS	5 057		5 057				
	TOTAUX			VT	1 264 246	VU	1 237 126	VV	27 120		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	362		362					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	209 844		144 042		65 802			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	260 502		260 502						
Personnel et comptes rattachés		8C	50 154		50 154						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	51 353		51 353						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 434		3 434					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	42 669		42 669					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 847		9 847					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	579		579						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	628 747	VZ	562 945		65 802				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	63 968	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	201 222	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

|31/12/2018|

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		22 658	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	19 224	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 434		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		1 881	
	Amendes et pénalités	WJ	1 881	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	18 719		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		21 812	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					WO			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					XR			
					WQ			
					Y1			
					Y3			
					WR	469 675		
II. DÉDUCTIONS					WS			
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WT			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WU			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WV			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WH		
		- imposées au taux de 0 %				WP		
		- imposées au taux de 19 %				WW		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				XB		
		- imputées sur les déficits antérieurs				I6		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					XA			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	202 647	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	402 820
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		XH	402 820
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	66 854	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	66 854		

SAS A.R.D.DECO

Cegid Group

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D.DECO</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	50 154	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.R.D. DECONéant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	446 247			ZD	365 847		
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE	80 400		
						ZF			
	TOTAL I	0F	446 247			ZG			
						ZH	446 247		
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	2 428 266			YQ	1 034 923		
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	526 557		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	199 210			XQ	204 986		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	36 043		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 025 957		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES				ST	1 129 475		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	2 923 019		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	32 979		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS				9Z	56 542		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	89 521		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	723 639		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	582 180		
DIVERS	- Montant brut des salaires *					0B	600 802		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	66 854	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 3 0 0 0 9 5 8 8 0 0 0 3 5

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO

Néant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Compresseur+secheur air 01/12/2009	800	800		
	2	Compresseur 31/03/2011	7 460	7 460		
	3	Sécheur Beko 18/05/2012	1 300	1 300		
	4	Aspirateur eau/poussières G 01/03/2012	588	588		
	5	PC portable dell latitude E 11/03/2015	1 339	1 273		65
	6	2 iphone 6 argent 4G LTE 16 13/11/2015	1 158	907		250
	7	Iphone 6S argent 64GO 15/02/2016	814	585		228
	8	Iphone 6S+ gris 128GO 04/03/2016	899	635		264
	9	Porte-chiens montés SAS16 02/06/2016	1 307	675		632
	10	Tour Tornos multisuisse rep 20/11/2017	3 220	1 103		2 116
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5	(65)	(65)				
	6	(250)	(250)				
	7	(228)	(228)				
	8	(264)	(264)				
	9	(632)	(632)				
	10	325 000	322 883	322 883			
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			321 441			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A. R. D. DECO

Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 <i>bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.R.D.DECO</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6					
TOTAL (lignes 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	11
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 013 876
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	17 039
TOTAL 1	OX	4 030 915

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 000
Variation positive des stocks	OD	12 824
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	35 586
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	49 410

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	61 840
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 209 033
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	5 775
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	474
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 277 123

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 803 202
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 803 202
--	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 030 915
Effectifs au sens de la CVAE	EY	11
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	4 030 915
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.D.DECO

ADRESSE (voie) 62 rue des Cygnes

CODE POSTAL 74130

VILLE BONNEVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LRPD

N° SIREN (si société établie en France) 530009588 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 4 500

Adresse : N° 62 Voie rue des Cygnes

Code Postal 74130 Commune BONNEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.D.DECO

ADRESSE (voie) 62 rue des Cygnes

CODE POSTAL 74130 VILLE BONNEVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS A.R.D.DECO**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS A.R.D.DECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 378 639 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 404 605 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de machines sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti et les pièces détachées selon le coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

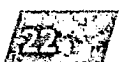
La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 9 618 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 340			17 340
Immobilisations incorporelles	17 340			17 340
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	98 400			98 400
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 177 938	84 368	14 676	1 247 630
- Installations générales, agencements aménagements divers	397 083			397 083
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 970	12 104	4 210	64 864
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 730 392	96 472	18 886	1 807 978
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	27 120			27 120
Immobilisations financières	27 120			27 120
ACTIF IMMOBILISE	1 774 852	96 472	18 886	1 852 438

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		96 472		96 472
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		96 472		96 472
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		18 886		18 886
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		18 886		18 886

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 925	880		15 805
Immobilisations incorporelles	14 925	880		15 805
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	33 518	9 582		43 100
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	731 019	203 324	11 926	922 418
- Installations générales, agencements aménagements divers	71 801	39 708		111 509
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 461	15 683	3 402	37 742
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	861 799	268 298	15 328	1 114 769
ACTIF IMMOBILISE	876 724	269 178	15 328	1 130 574

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 264 247 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	27 120		27 120
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	737 900	737 900	
Autres	494 169	494 169	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 058	5 058	
Total	1 264 247	1 237 127	27 120
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat produits à recevoir	42 270
Total	42 270

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 628 747 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	362	362		
- à plus de 1 an à l'origine	209 845	144 042	65 802	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 503	260 503		
Dettes fiscales et sociales	157 459	157 459		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	579	579		
Produits constatés d'avance				
Total	628 747	562 945	65 802	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	63 968			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	201 223			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	34 806
Congés à payer	50 154
Org.soc. charges à payer	8 949
Etat charges à payer	9 847
Total	103 756

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Location fontaine eau	457		
Location véhicule	385		
Maintenance informatique	750		
Maintenance matériel	2 030		
Primes d'assurances	1 436		
Total	5 058		

SAS A.R.D.DECO



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Compte intragroupe débiteur avec SAS LRPG pour un montant de 181 454 €, le compte est utilisé pour l'IS au niveau du groupe (non rémunéré)
- Distribution de dividendes avec SAS LRPG pour un montant de 80 400 €, par prélèvement sur les réserves

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SAS A.R.D.DECO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LRPG.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Enregistrement de l'économie d'IS procurée par l'intégration fiscale dans la comptabilité de la société tête de groupe.



Autres informations

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	1 034 924
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunt BNP 120 k€ : nantissement du matériel (système d'essorage flexible)	82 500
Emprunt BS 150 k€ : nantissement du matériel (tour + embarreur)	150 000
Emprunt BPA 220 k€ : nantissement du matériel (ligne de contrôle et d'emballage)	220 000
Autres engagements donnés	452 500
Total	1 487 424
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

SAS A.R.D.DECO **Autres informations****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeurs d'origine			2 266 886	21 800	2 288 686
Cumul exercices antérieurs			841 837	16 105	857 941
Dotations de l'exercice			453 377	6 960	460 337
Amortissements			1 725 512	26 106	1 751 618
Cumul exercices antérieurs			892 490	18 561	911 051
Exercice			472 785	7 955	480 740
Redevances payées			1 365 275	26 516	1 391 791
A un an au plus			472 785	7 955	480 740
A plus d'un an et cinq ans au plus			525 864	5 303	531 167
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			998 319	13 258	1 011 577
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			22 669	348	23 017
A plus de cinq ans					
Valeurs résiduelles			22 669	348	23 017
Montant pas en charge dans l'exercice			810 45	7 955	89 500

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 34 285 euros

Utilisation de la méthode simplifiée de calcul des engagements de retraite en fonction de l'ancienneté à la date de clôture, du salaire moyen de l'année en cours et d'un taux d'actualisation de 1,5 %.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recherche, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.

A.R.D. DECO

Société par Actions Simplifiée au capital de 45 000 Euros

Siège social
ZAC des Bordets
62 rue des Cygnes
74130 BONNEVILLE

SIREN 483 161 097 RCS ANNECY

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Rhône-Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Chambéry

23 rue de la Poste - Immeuble "Le Catalpa" - BP 40 - 74311 THYEZ cedex
Tél. +33(0)4 50 98 77 88 - Fax : +33(0)4 50 98 18 46

Société à Responsabilité limitée au capital de 150 000 € - Siren 408 730 620 RCS Annecy

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.R.D. DECO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Stocks » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables, à en vérifier, par sondages, la correcte application et, pour ce qui concerne les dépréciations, à apprécier le caractère raisonnable des estimations effectuées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

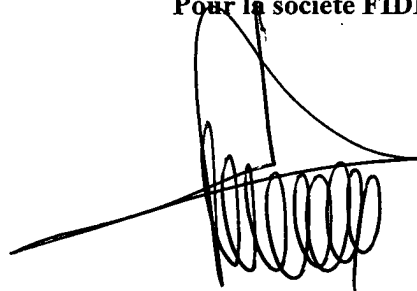
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ce rapport est daté du 10 mai 2019, date de remise et d'exploitation des derniers documents nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

Fait à THYEZ, le 10 mai 2019
Pour la société FIDEXPERT AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Alain MERMIN
Commissaire aux comptes

SAS A.R.D.DECO**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	17 340	15 805	1 535	2 415
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	98 400	43 100	55 301	64 882
Installations techniques, matériel et outilla	1 247 630	922 418	325 213	446 919
Autres immobilisations corporelles	461 947	149 252	312 695	356 791
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 120		27 120	27 120
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 852 498	1 130 574	721 926	898 127
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	154 649		154 649	141 825
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	737 900		737 900	866 959
Fournisseurs débiteurs	244 877		244 877	1 901
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 976		3 976	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 255		12 255	55 033
Autres créances	233 060		233 060	180 096
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				9 116
Valeurs mobilières de placement	24 000		24 000	24 000
Disponibilités	241 000		241 000	299 795
Charges constatées d'avance	5 058		5 058	21 979
TOTAL ACTIF CIRCULANT	508 775		508 775	436 705
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 509 213	1 130 574	2 378 639	2 498 830

SAS A.R.D.DECO**Bilan**

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	45 000	45 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 263 653	897 806
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	404 605	446 247
Subventions d'investissement	32 134	43 274
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 749 892	1 436 827
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	209 845	347 099
Découverts et concours bancaires	362	199
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	210 207	347 298
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 503	609 039
Personnel	50 154	41 687
Organismes sociaux	51 354	47 210
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 434	7 802
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	42 670	13
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	9 847	8 954
Dettes fiscales et sociales	157 459	105 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	579	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	628 747	1 062 008
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 378 639	2 498 830

SAS A.R.D.DECO

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	9 492	0,24			9 492	
Production vendue	4 004 384	99,76	4 587 882	100,00	-583 497	-12,72
Production stockée	12 824	0,32	54 889	1,20	-42 065	-76,64
Subventions d'exploitation	1 000	0,02	1 000	0,02		
Autres produits	52 625	1,31	58 542	1,28	-5 917	-10,11
Total	4 080 326	101,66	4 702 313	102,49	-621 987	-13,23
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	9 492	0,24			9 492	
Achats de m.p. & aut.approv.	52 349	1,30	68 459	1,49	-16 111	-23,53
Total	61 841	1,54	68 459	1,49	-6 619	-9,67
MARGE SUR M/SES & MAT	4 018 485	100,11	4 633 853	101,00	-615 368	-13,28
CHARGES						
Autres achats & charges externes	2 923 020	72,82	3 254 737	70,94	-331 717	-10,19
Impôts, taxes et vers. assim.	89 521	2,23	124 995	2,72	-35 474	-28,38
Salaires et Traitements	606 585	15,11	511 695	11,15	94 890	18,54
Charges sociales	278 010	6,93	227 634	4,96	50 377	22,13
Amortissements et provisions	269 178	6,71	257 755	5,62	11 422	4,43
Autres charges	474	0,01	429	0,01	45	10,51
Total	4 166 788	103,81	4 377 245	95,41	-210 457	-4,81
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-148 303	-3,69	-725 608	-15,59	577 305	79,57
Produits financiers	360	0,01	360	0,01		
Charges financières	3 663	0,09	5 653	0,12	-1 990	-35,21
Résultat financier	-3 303	-0,08	-5 293	-0,12	1 990	-37,60
RÉSULTAT COURANT	-151 605	-3,78	-730 901	-15,69	579 296	79,25
Produits exceptionnels	393 228	9,80	28 032	0,61	365 196	NS
Charges exceptionnelles	8 854	0,22	4 420	0,10	4 434	100,31
Résultat exceptionnel	384 375	9,58	23 612	0,51	360 762	NS
Impôts sur les bénéfices	-171 836	-4,28	-171 319	-3,73	-517	0,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	404 605	10,08	446 247	9,73	-41 642	-9,33

SAS A.R.D.DECO**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS A.R.D.DECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 378 639 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 404 605 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de machines sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti et les pièces détachées selon le coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 9 618 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 340			17 340
Immobilisations incorporelles	17 340			17 340
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	98 400			98 400
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 177 938	84 368	14 676	1 247 630
- Installations générales, agencements aménagements divers	397 083			397 083
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 970	12 104	4 210	64 864
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 730 392	96 472	18 886	1 807 978
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	27 120			27 120
Immobilisations financières	27 120			27 120
ACTIF IMMOBILISE	1 774 852	96 472	18 886	1 852 438

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		96 472		96 472
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		96 472		96 472
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		18 886		18 886
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		18 886		18 886

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 925	880		15 805
Immobilisations incorporelles	14 925	880		15 805
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	33 518	9 582		43 100
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	731 019	203 324	11 926	922 418
- Installations générales, agencements aménagements divers	71 801	39 708		111 509
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 461	15 683	3 402	37 742
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	861 799	268 298	15 328	1 114 769
ACTIF IMMOBILISE	876 724	269 178	15 328	1 130 574

SAS A.R.D.DECO **Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 264 247 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	27 120		27 120
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	737 900	737 900	
Autres	494 169	494 169	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 058	5 058	
Total	1 264 247	1 237 127	27 120
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat produits à recevoir	42 270
Total	42 270

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 628 747 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	362	362		
- à plus de 1 an à l'origine	209 845	144 042	65 802	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 503	260 503		
Dettes fiscales et sociales	157 459	157 459		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	579	579		
Produits constatés d'avance				
Total	628 747	562 945	65 802	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	63 968			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	201 223			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	34 806
Congés à payer	50 154
Org.soc. charges à payer	8 949
Etat charges à payer	9 847
Total	103 756

SAS A.R.D.DECO **Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Location fontaine eau	457		
Location véhicule	385		
Maintenance informatique	750		
Maintenance matériel	2 030		
Primes d'assurances	1 436		
Total	5 058		

SAS A.R.D.DECO



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Compte intragroupe débiteur avec SAS LRPG pour un montant de 181 454 €, le compte est utilisé pour l'IS au niveau du groupe (non rémunéré)
- Distribution de dividendes avec SAS LRPG pour un montant de 80 400 €, par prélèvement sur les réserves

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SAS A.R.D.DECO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LRPG.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Enregistrement de l'économie d'IS procurée par l'intégration fiscale dans la comptabilité de la société tête de groupe.

SAS A.R.D.DECO**Autres informations****Compte Personnel de Formation**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	1 034 924
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunt BNP 120 k€ : nantissement du matériel (système d'essorage flexible)	82 500
Emprunt BS 150 k€ : nantissement du matériel (tour + embarreur)	150 000
Emprunt BPA 220 k€ : nantissement du matériel (ligne de contrôle et d'emballage)	220 000
Autres engagements donnés	452 500
Total	1 487 424
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

SAS A.R.D.DECO**Autres informations****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			32 266 886	11 515 34 800	12 301 686
Cumul exercices antérieurs			841 837	16 105	857 941
Dotations de l'exercice			453 377	6 960	460 337
Amortissements			1 285 214	23 065	1 318 279
Cumul exercices antérieurs			892 490	18 561	911 051
Exercice			472 785	7 955	480 740
Redevances payées			1 365 275	26 516	1 391 791
A un an au plus			472 785	7 955	480 740
A plus d'un an et cinq ans au plus			525 864	5 303	531 167
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			998 649	13 253	1 011 907
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			22 669	348	23 017
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			22 669	348	23 017
Montant pris en charge dans l'exercice			451 045	7 955	459 000

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 34 285 euros

Utilisation de la méthode simplifiée de calcul des engagements de retraite en fonction de l'ancienneté à la date de clôture, du salaire moyen de l'année en cours et d'un taux d'actualisation de 1,5 %.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recherche, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.

A.R.D. DECO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL SOCIAL DE 45 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZAC DES BORDETS I
62, RUE DES CYGNES
74130 BONNEVILLE
RCS ANNECY : B 483 161 097

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 MAI 2019

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT
CORRESPONDANT A L'AFFECTION PROPOSEE

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve l'affectation du bénéfice s'élevant à 404 605,31 Euros telle qu'elle est proposée par la Direction, à savoir :

⇒ au compte « autres réserves »404 605,31 €.

Certifiée exacte,
Le Président.

